



## Protocole académique de sécurité en canoë-kayak

**Référence** : Circulaire n° 2017-075 du 19-04-2017 portant sur les exigences de sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré (BO N° 16 du 6 avril 2017).

Le protocole académique de sécurité prend appui sur la circulaire citée en référence. Il s'applique à toutes les formes de pratique du canoë-kayak dans les contextes de l'EPS, du sport scolaire, les sections sportives scolaires, les options EPS, les pratiques occasionnelles sous forme de sortie ou de stage.

Il résulte d'un travail patient de conception, de recueil d'informations, d'observation et d'acquisition de connaissances, d'échanges avec des professeurs, des experts, lors de plusieurs séminaires nationaux ou de rencontres plus informelles. Les référents sécurité APPN désignés dans les établissements (ou les coordonnateurs si non désignation de référent) sont chargés de l'animation conduisant à l'adoption d'un protocole de sécurité partagé et régulé.

Pour rappel, l'académie d'Aix-Marseille a dans un premier temps provoqué le partage de la circulaire comme référence lors de journées de formation (automne 2017) concernant tous les enseignants d'EPS, et diffusé un outil de positionnement diagnostic à renseigner en équipe. Un groupe ressource académique a été constitué et travaille à la rédaction des protocoles académiques.

Quelques extraits de la circulaire :

« Chaque projet d'EPS doit permettre aux élèves de développer des compétences « pour se déplacer en sécurité en s'adaptant à des environnements variés naturels ou artificiels ».

« La sécurité se définit comme l'absence de risque inacceptable pouvant objectivement mettre en cause l'intégrité physique des élèves. »

« Il existe pour l'enseignant d'EPS une obligation professionnelle de contrôle des activités de ses élèves et de garantir leur sécurité. »

« L'enseignant reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des choix pédagogiques proposés [...] La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel. »

« En qualité de représentant de l'Etat au sein de l'établissement, le chef d'établissement veille à ce que les conditions d'organisation des APPN répondent aux exigences de sécurité. Il a toute légitimité pour autoriser ou interdire une sortie ou un projet. »

« Quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux. Le protocole académique le plus strict s'applique. »

### Méthodologie de conception :

La rédaction des protocoles académiques de sécurité résulte de choix :

- considérer la sécurité comme un processus dynamique impliquant des connaissances, une posture de vigilance, un apprentissage et une régulation.
- considérer la sécurité comme un ensemble cohérent de principes - à respecter dans la conduite des enseignements - et un résultat : la réduction au plus bas niveau des occurrences d'accidents.
- considérer les risques et les dangers en toute objectivité.

- définir des « incontournables » comme référence aux gestes professionnels à mobiliser ; ce choix suppose à la fois sélection, concision mais aussi relative exhaustivité ; il est soumis au gain de sécurité qu'il veut produire en tant qu'effet.
- considérer les protocoles de sécurité comme évolutifs : confrontés à la réalité des pratiques, à l'évolution des connaissances et des matériels, ils peuvent être amendés et modifiés pour gagner en efficacité comme en efficacité.

### **Principes :**

Les protocoles de sécurité constituent une aide à l'objectivation, l'apprentissage, la mise en œuvre et la régulation des procédures de mise en sécurité de la pratique des élèves dans les APPN en EPS.

En cela, ils sont un appui au développement des compétences professionnelles et à leur partage.

Leur appropriation passe par leur révélation, leur compréhension, l'échange, la mise en œuvre de leurs dispositions en contexte, leur traduction en gestes professionnels, la réduction des incidents critiques et des accidents.

Ceux-ci, peu nombreux, n'en restent pas moins potentiellement graves dans ces activités.

Ce protocole constitue une référence pour les enseignants et les équipes dans la confection, l'adaptation à leur contexte, la régulation de leur propre protocole de sécurité.

### **Responsabilité :**

Les enseignants d'EPS sont, par leur statut, maîtres de la définition et de la mise en œuvre de leurs gestes professionnels dans un cadre de responsabilité et des obligations de prudence et de surveillance qui leur incombent.

Le présent protocole de sécurité vise à offrir un cadre de référence permettant de concevoir la sécurité et les gestes professionnels en contexte d'enseignement de l'EPS en appui sur les APPN, et ainsi d'exercer ces responsabilités avec des garanties suffisantes.

Toutefois, on ne peut exclure qu'un enseignant, considérant qu'il n'est pas en mesure d'offrir des conditions d'apprentissage et de pratique suffisamment sûres, veuille renoncer à l'enseignement du canoë-kayak. Cela doit être respecté. Il est alors invité à consolider ses ressources d'enseignement par le recours à la formation afin de disposer des moyens de reconsidérer son choix le cas échéant.

### **Les enjeux du canoë-kayak en EPS :**

Apprendre par la pratique à conduire un déplacement de manière la plus autonome possible, dans un environnement plus ou moins incertain en eau calme, en mer, ou en eau vive, et assurer sa sécurité ainsi que celle des autres. Pour y parvenir, il s'agit de maîtriser ses évolutions, sa direction, sa propulsion et son équilibre, tout en mobilisant dans les meilleures conditions, ses ressources affectives, cognitives, énergétiques et biomécaniques.

**Le jeu avec le milieu et avec ses ressources implique un droit à l'erreur dans les meilleures conditions de sécurité, en regard du risque permanent du dessalage.**

Une éducation à la prise de risques calculée et à l'éventuel renoncement est au cœur de cette problématique : « savoir ce que je peux et ne peux pas faire en sécurité », englobe et finalise les expériences vécues par les élèves, conditionne la sécurité avec laquelle ils pourront mobiliser leurs acquis en dehors du contexte scolaire.

Pour information, la pratique des sports de nature en France est en constante évolution. Elle comporte des enjeux socio-économiques et environnementaux majeurs.

A titre d'exemple, cette pratique représente aujourd'hui 34,5 millions de personnes. Parmi elle, on en dénombre 15 millions en randonnée pédestre. Spécifiquement en canoë-kayak, le nombre de licenciés s'élève à 500 000. A ce chiffre, il conviendra d'ajouter les pratiques non organisées.

### **Les dangers et les risques :**

Les mesures de sécurité prennent tout leur sens et leur acuité en regard des dangers auxquels les pratiquants peuvent être confrontés et à la gestion des risques qu'il convient d'intégrer aux différents temps et rôles propres à l'APPN.

#### **Dangers**

Les dangers sont considérés ici comme les effets de l'exposition aux risques. En canoë-kayak, ils portent essentiellement sur la noyade, les blessures et les traumatismes de degrés variés, ou encore l'hypothermie et l'hyperthermie.

### **Risques**

Les risques sont considérés ici comme l'exposition et la probabilité d'être confronté aux dangers. En canoë-kayak, certains d'entre eux sont à appréhender d'une part de façon générique, quel que soit le milieu de pratique, c'est-à-dire, en mer, en eau calme, ou en eau vive, et d'autre part, en rapport avec les spécificités de chacun de ces milieux.

### **Risques génériques en canoë-kayak, quel que soit le milieu de pratique :**

Au regard des différents diagnostics et retours fédéraux, 74% des accidents surviennent dans la plus grande majorité des cas en rivière, 18% en mer et 9% en lac. La noyade représente 1% de ces accidents.

Dans ce contexte, il est constaté une **dangerosité très importante en lien avec la présence d'ouvrages artificiels sur les sites et les itinéraires de navigation** (barrages, écluses, digues et berges artificielles...). A titre d'exemples, il pourra s'agir de mouvements d'eau spécifiques, de coincements, ou d'impossibilité de débarquement.

Ils devront obligatoirement faire l'objet par le professeur concerné d'une reconnaissance et d'une prise d'informations préalables sur le milieu, authentique ou artificiel, et l'évolution des forces naturelles pouvant altérer le projet de navigation.

Ensuite, comme autres risques généraux, il conviendra de noter :

- Le dessalage ;
- Les coincements dans sa propre embarcation ;
- L'hypothermie et l'hyperthermie liées aux températures de l'eau et de l'air ;
- Les chocs corporels à terre (glissade...), contre son propre matériel ou celui d'un autre (embarcation, pagaie...), mais également sur, ou sous l'eau (rocher, tronc d'arbre...).

### **Risques en canoë-kayak de mer :**

Ils portent principalement sur une évolution défavorable des conditions météorologiques, en lien avec le vent, la visibilité, les vagues, la houle et les courants. Ils peuvent avoir pour conséquences :

- l'éclatement du groupe, sa dérive sans possibilité de rejoindre la côte ;
- le dessalage loin de la côte sans pouvoir remonter dans son embarcation ;
- la perte de sa pagaie et / ou de son embarcation.

### **Risques en canoë-kayak en eau vive :**

- le dessalage ;
- le coincement contre un obstacle ou dans sa propre embarcation :
  - des membres inférieurs dans son bateau ou en nageant dans la rivière ;
  - d'une cravate, blocage de l'embarcation ou du corps, contre un rocher, ou un arbre, sous la pression du courant ;
  - en itinérance, la perte de son matériel, entraînant des aléas dans le déroulement et l'issue de la navigation.

### **Toute navigation risquant d'approcher des mouvements d'eau spécifiques tels rappels et siphons doit être proscrite :**

- dans un rappel, par un mouvement d'eau particulier de surface avec un contre-courant. Généralement, celui-ci est précédé par un seuil ou un barrage, souvent artificiel, emprisonnant l'embarcation ou le nageur, sans possibilité de rejoindre l'aval. A titre informatif, 50% des décès en rivière ont lieu sur ce type d'obstacle...
- dans un siphon, par un mouvement d'eau passant sous un ou plusieurs rochers ou sous une falaise ;
- un débarquement ou un contournement sont obligatoires et devront être anticipés.

**Apprendre dans le cadre des APPN suppose le droit à l'erreur par, et de façon conjuguée, la présence de risques et la protection face aux dangers.**

### **Quelques écueils possibles à la sécurité :**

#### **De manière intrinsèque à l'activité :**

- La présence d'ouvrages d'arts présentant un danger sur le site ou l'itinéraire : barrage, moulins, digues, pont, pont submersible, piles de pont, berges lisses, gué ;
- L'inadéquation entre le programme de navigation, la compétence de l'encadrant, sa disponibilité, ainsi que les ressources des élèves ;
- Des équipements de sécurité inadaptés, ou en mauvais état.

#### **De manière extrinsèque :**

- La méconnaissance et la transgression des techniques et des consignes de sécurité ;
- L'insensibilité aux défauts ;
- L'installation d'un certain relâchement avec le temps ;
- La peur, ou l'excès de confiance (élève comme professeur) ;
- Conduite individualiste transgressant les règles de sécurité et de fonctionnement exposant la sécurité du groupe ;
- Etc.

Ces différents facteurs peuvent conduire à des incidents critiques. Avec ou sans conséquences, ils n'en demeurent pas moins potentiellement présents et doivent faire l'objet d'une vigilance. La mobilisation des « incontournables » visent à minimiser leur occurrence.

### **Problématique pédagogique :**

Face aux principaux dangers et risques en canoë-kayak la sécurité porte essentiellement sur la définition et le maintien de l'**adéquation** entre les **ressources des élèves**, le **milieu**, ses **évolutions**, et la **supervision** vigilante de l'enseignant.

Dans le cadre de l'enseignement du canoë-kayak, ils supposent la réalisation des incontournables suivants :

- le recueil d'informations essentielles concernant la météorologie et l'environnement, à savoir, le vent, les vagues, la houle, les courants, le niveau d'eau, ainsi que les températures de l'eau et de l'air ;
- le choix des sites et itinéraires, en lien avec les ressources de chacun. A titre d'exemples, il pourra s'agir des disponibilités physique, cognitive et affective des élèves, mais aussi matérielles ;
- la conduite à tenir en cas de dessalage ;
- la supervision et la gestion du groupe en toutes circonstances.

D'où la traduction pratique suivante :

**La sécurité en canoë-kayak est portée par le choix d'un parcours adapté et sa reconnaissance, la vérification du matériel, l'organisation et le fonctionnement du groupe en navigation, la maîtrise des principales techniques de sauvetage et secours, et les modalités de supervision anticipées et adaptées en situation.**

### **LES INCONTOURNABLES :**

**Les professeurs et les équipes sont invités à élaborer leurs protocoles de sécurité dans leurs contextes en appui sur les incontournables suivants :**

Ils représentent la garantie de non-exposition aux dangers tout en permettant aux élèves de se confronter aux risques et de faire des erreurs comme facteur de l'apprentissage.

Un professeur non expert ayant appris à mobiliser ces « incontournables » doit pouvoir enseigner le canoë-kayak en EPS, avec sérénité et sécurité.

**Ces incontournables sont formulés en réponse à la question : de quoi disposent les élèves pour pratiquer et apprendre en sécurité ?**

Ces formulations ne présentent pas pour la plupart de nouveauté particulière. Certains ne les considéreront que comme une mise en forme condensée et cohérente de pratiques déjà éprouvées.

**Si les incontournables doivent être appris, il convient de les actualiser à chaque palier de progression dans les apprentissages et de niveau d'engagement.**

**Tout d'abord, préalablement à toute pratique du canoë-kayak, chaque élève doit avoir validé au moins un test témoignant d'un niveau d'évolution en milieu aquatique suffisant.**

**Actuellement, il en existe trois différents, à savoir :**

- l'**attestation scolaire « savoir-nager »**, définie par l'arrêté du 9 juillet 2015.
- le **certificat d'aisance aquatique**, défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.
- un **certificat attestant de leur aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger**, comme préconisé par la Fédération Française de Canoë Kayak. En effet, il est précisé dans la circulaire du 19 avril 2017 relative à l'« Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature », que les équipes enseignantes ainsi que les chefs d'établissements, sont encouragés à consulter les recommandations et les taux d'encadrement préconisés par les fédérations sportives délégataires.

A noter que les différentes instances au niveau national, ont récemment engagé une réflexion portant sur la réalisation d'un test de type « Savoir nager sécuritaire », unique, quel que soit le contexte de pratique, fédéral, scolaire, en accueil collectif de mineur.

**Les élèves disposent de :**

1. **un site et d'un itinéraire reconnus préalablement et correspondants à leurs ressources ;**
2. **une embarcation, du matériel et des équipements de protection individuelle aux normes en vigueur, adaptés au programme de navigation, aux conditions météorologiques du jour, ainsi qu'à leur morphologie. A noter, que ces équipements de protection individuelle, doivent faire l'objet d'un suivi particulier et être référencés dans un registre spécifique ;**
3. **des informations, des techniques ainsi que des procédures d'arrêt, de réchappe et de sauvetage leur permettant d'assurer le bon déroulement de leur navigation ainsi que celles des autres membres du groupe ;**
4. **une supervision organisée, anticipée et gérée en situation ;**

**Quel que soit le milieu de pratique**

5. **L'incontournable « savoir gérer son dessalage », s'extraire de son bateau sans paniquer, le remettre à l'endroit et gérer son matériel (récupération de la pagaie), doit avoir été vécu.**

Il peut ensuite faire l'objet de travaux particuliers portant sur les appuis et les différentes techniques d'esquimautes envisageables (latérale, centrale, free style, avec les mains...), dans un environnement calme, sécurisé, avec une température d'eau adaptée.

**Spécifiquement en eau calme et en mer**

Ce sont les différentes **techniques de vidage du bateau et de réembarquement en eau profonde**, seul ou en groupe, avec ou sans l'aide du professeur (par le côté, par l'une des pointes, en radeau...), doivent être abordées. Par ailleurs, l'enseignant doit préalablement à tout programme d'itinéraire, **évaluer les ressources des élèves, c'est-à-dire mesurer le degré d'adéquation entre le niveau d'engagement sollicité et le niveau de difficulté du milieu, permettant les regroupements quelles que soient les conditions météorologiques (vent, vagues houle et courants éventuels).**

Suivant l'hypothèse où, ne serait-ce qu'un seul élève n'arrive pas à tenir un cap face au vent, progresser ou faire du « *sur-place* » (géographique), il conviendra impérativement de renoncer à toute exposition du groupe au vent. Sont généralement privilégiés, les déplacements dans les zones les plus abritées, en procédant idéalement à un trajet face au vent à l'aller, puis dos au vent au retour.

Une complexification de l'itinéraire de navigation pourra être envisagée uniquement si les élèves réussissent les manœuvres de déplacements préalablement citées, suivant différentes configurations, face au vent, face aux vagues, face au courant, voir même « *en radeau* » lorsqu'il n'y a pas de vent.

**Spécifiquement en eau vive**

Un travail concernant la « **position de sécurité** » à adopter en cas de dessalage, doit être effectué préalablement à la navigation dans un endroit propice à sa réalisation. Ainsi, **la position dorsale, pointes de pieds vers l'aval, ainsi que l'interdiction absolue de se mettre debout dans le courant afin d'éviter tout risque de coincement des membres inférieurs au fond de la rivière, sont les résultats impératifs à obtenir.**

Dans ce cadre, différents travaux de sauvetage portant d'abord sur la récupération du matériel, puis du nageur, pourront être envisagés, suivant une progression adaptée (en eau calme, en courant lisse, sur une zone de récupération sécurisée...).

A noter que la récupération d'un nageur par lancer de corde est intéressante à vivre par les élèves. Mais elle comporte certains risques et dangers (coincement de la corde, enroulement autour d'une partie du corps, et sous-estimation de l'effet de traction...). Aussi il est impératif de s'y être préalablement formé.

Enfin, le « **stop** », comme technique qui consiste à **s'arrêter en rivière dans un contre-courant**, est l'un des apprentissages à prioriser. Il contribue d'une manière très importante à la sécurité en garantissant aux élèves la possibilité de s'arrêter. Pour l'enseignant, il permettra de conserver le contrôle du groupe.

**Préconisations**

- Il va de soi que la mobilisation de ce protocole de sécurité s'insère dans les gestes professionnels plus génériques de l'enseignement de l'EPS : notamment, la proposition d'un cadre éducatif qui explicite les conditions de sécurité, les contenus et les comportements attendus, les éventuelles sanctions aux manquements, et une supervision permanente ;
- Une approche en équipe favorise la cohérence des apprentissages sécuritaires des élèves ;
- La pratique de check-lists, élèves et professeurs, peut contribuer à l'intégration comme à la régulation des conditions et procédures de sécurité ;

- Promouvoir l'auto-évaluation de leur activité par les élèves : degré de difficulté, niveau d'engagement, fluidité de la progression, degré de prise de risque, degré de familiarité avec les dispositifs d'assurance, besoin de connaissances préalables ou d'aide avant engagement (environnement et matériels nouveaux), etc.
- L'anticipation sur les transgressions possibles conduit à une maîtrise accrue de la sécurité comme à une implication accentuée des élèves dans la pratique, les différents rôles et l'apprentissage ;
- Apprendre individuellement et collectivement des presque-accidents et des accidents est une nécessité pourtant trop souvent laissée dans l'ombre ou le huis-clos d'une réflexion privée plus ou moins inquiète et équipée. L'observation des pratiques montre la présence plus ou moins fréquente de défauts sans conséquences. Il importe de les relever et de les travailler en équipe, voire avec les élèves de façon à les réduire au maximum. Ne pas les nier, mais les mettre en évidence, et travailler à leur analyse et à leur réduction.
- Faire connaître pour questionner, comprendre et se faire accompagner est professionnel.
- Eduquer à la sécurité comprend d'évidence l'apprentissage de procédures adéquates mais cela doit être complété de connaissances, psychologiques notamment, relatives à la prise de risques ;
- Anticiper sur la gestion des situations de crise : les incidents et accidents ne sont pas impossibles, comment agir quand ils surviennent ? qui intervient ? comment ? qui prévient ? comment un signal d'arrêt de la pratique est-il donné à la classe pour éviter les sur accidents ?

### **Ressources**

Le conservatoire des pratiques (<http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/webphp/mediawiki/index.php/Accueil>) comprend plusieurs ressources en ligne. Il est appelé à s'enrichir et n'est pas exclusif des nombreuses ressources proposées sur d'autres sites académiques.

Une foire aux questions est ouverte à partir des observations et interrogations que les différents acteurs porteront à notre connaissance.

### **Les guides de positionnement diagnostic**

La vocation de ces guides est d'outiller et de faciliter les échanges en équipe, l'évaluation de la sécurité offerte aux élèves dans la pratique des APPN et de favoriser les projets de développement.

### **Conclusion**

La proposition de ce protocole de sécurité en canoë-kayak vise à assurer un niveau optimal de sécurité dans les apprentissages des élèves.

La promotion d'une sécurité effective, intégrée, est l'affaire de tous. Elle repose sur un travail serein d'intégration à la conception, la conduite et la régulation des pratiques d'enseignements et sur les échanges entre professionnels : professeurs, chefs d'établissement, formateurs, experts, inspecteurs, sans oublier la perception que les élèves, premiers bénéficiaires, peuvent en avoir. Elle est à l'opposé de ce que l'on pourrait dénommer une « sécurité de papier », virtuelle, seulement postulée, où tout serait écrit mais sans être complètement mis en œuvre avec vigilance et cohérence.





PROTOCOLE DE SECURITE en canoë-kayak <b>EAU CALME</b> : les <b>INCONTOURNABLES</b> dont disposent les élèves pour naviguer et apprendre en sécurité	
	<i>Les élèves disposent-ils d'un environnement de pratique sécurisé ?</i>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informations météorologiques recueillies, essentiellement concernant le niveau d'eau, ainsi que les températures de l'eau et de l'air.</li> <li>✓ Site et itinéraire de pratique autorisés, connus et maîtrisés.</li> <li>✓ Parcours ou aire d'évolution définis de façon à contrôler le niveau d'engagement des élèves : adéquation équilibre du couple embarcation-pratiquant, lecture de l'environnement, ressources des élèves, supervision.</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils d'embarcations ainsi que d'équipements de protection individuels adaptés ?</i>
<b>Equipement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Matériel adapté au programme de navigation, à la morphologie ainsi qu'aux capacités des élèves.</li> <li>✓ Gilet de sauvetage et chaussures fermées qui tiennent au pied.</li> <li>✓ Réserves de flottabilité conformes, ou insubmersibilité et flottabilité à l'horizontale des embarcations.</li> <li>✓ Combinaison et tenue adaptées, impératives en eau froide.</li> <li>✓ Embarcation autorisant le droit à l'erreur pour les élèves, notamment en termes de stabilité et d'extraction de l'élève en cas de dessalage. Celle-ci devra également permettre, si nécessaire, le réembarquement en eau profonde.</li> <li>✓ Pour le professeur, embarcation disposant d'une stabilité et d'un volume de flottabilité suffisants, gilet de sauvetage type « moniteur » comportant notamment un couteau et un sifflet, ainsi qu'un bout de remorquage du matériel. Celui-ci devra également prévoir un moyen d'alerte et de positionnement opérationnels (téléphone portable facilement accessible dans un sac étanche, et / ou balise satellitaire de type « SPOT » ...).</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils de procédures explicites ?</i>
<b>Procédures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérification du matériel pour tous.</li> <li>✓ Principes d'organisation et de fonctionnement du groupe en navigation. Notamment, la consigne « <i>Rester à portée de voix des uns et des autres</i> », <i>devra être respectée</i>.</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils de manœuvres de navigation et de sauvetage apprises et maîtrisées ?</i>
<b>Manipulations</b>  <b>Sens et intégration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exercices de dessalage et de récupération de l'élève et du matériel, ainsi que vidage de l'embarcation et réembarquement.</li> <li>✓ Ces exercices sont travaillés pour renforcer la sécurité globale du groupe et améliorer le contrôle de ses émotions.</li> <li>✓ Ils doivent être préalablement réalisés et réussis en conditions adaptées.</li> </ul>
<b>Contrôle et régulation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ À tout moment les élèves sont en mesure de s'arrêter et de se regrouper.</li> <li>✓ Communication orale privilégiée.</li> <li>✓ Utilisation du sifflet à envisager par défaut.</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils d'une supervision globale qui intègre les contrôles des différents éléments de sécurité et la gestion du groupe ?</i>
<b>Supervision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre limité d'embarcations en référence aux préconisations fédérales.</li> <li>✓ Positionnement du professeur adapté au parcours ainsi qu'aux conditions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour conserver le contrôle visuel du groupe d'élèves.</li> <li>• Pour que sa voix porte suivant la direction du vent.</li> </ul> </li> <li>✓ Vigilance sur les incidents critiques possibles et les éventuelles transgressions</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils de modalités de gestion de crise anticipées ?</i>
<b>Gestion de crise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'enseignant dispose du matériel adapté au programme et aux conditions de navigation. Il est prêt et équipé à intervenir pour assister ou récupérer un élève en situation délicate selon les techniques auxquelles il s'est entraîné.</li> <li>✓ Précisément en cas de dessalage, chacun sait ce qu'il a à faire. L'élève s'extrait calmement de son embarcation, la remet rapidement à l'endroit. Idéalement, il veille à ne pas lâcher son matériel (bateau et pagaie), en attendant son sauvetage qui consiste à vider l'embarcation, et à réembarquer, si nécessaire, suivant des techniques spécifiques en eau profonde.</li> <li>✓ En cas de situation ultime, l'enseignement doit être en mesure de réaliser les gestes de premiers secours spécifiques à une noyade, notamment en insufflant avant d'effectuer le massage cardiaque, et en utilisant un défibrillateur s'il y en a un à proximité.</li> </ul>



PROTOCOLE DE SECURITE en <b>KAYAK de MER</b> : les <b>INCONTOURNABLES</b> dont disposent les élèves pour naviguer et apprendre en sécurité	
	<i>Les élèves disposent-ils d'un environnement de pratique sécurisé ?</i>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informations météorologiques recueillies, concernant le vent, les vagues, la houle, les courants, ainsi que les températures de l'eau et de l'air.</li> <li>✓ Site et itinéraire de pratique autorisés, connus et maîtrisés.</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils d'embarcations ainsi que d'équipements de protection individuels adaptés ?</i>
<b>Equipement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Matériel adapté au programme de navigation, à la morphologie ainsi qu'aux capacités des élèves.</li> <li>✓ Gilet de sauvetage et chaussures fermées qui tiennent au pied.</li> <li>✓ Réserves de flottabilité conformes, ou insubmersibilité et flottabilité à l'horizontale des embarcations.</li> <li>✓ Combinaison et tenue adaptées, impératives en eau froide.</li> <li>✓ Embarcation autorisant le droit à l'erreur pour les élèves, notamment en termes de stabilité et d'extraction de l'élève en cas de dessalage. Celle-ci devra être adaptée pour la mer et permettre notamment le réembarquement en eau profonde.</li> <li>✓ Pour le professeur, embarcation disposant d'une stabilité et d'un volume de flottabilité suffisants, gilet de sauvetage type « moniteur » comprenant notamment un couteau et un sifflet, ainsi qu'un bout de remorquage du matériel.</li> </ul> <p>Sources Internet : <a href="https://f2.quomodo.com/6654B631/uploads/286/FA_M_S_FABRIQUER%20UN%20BOUT.pdf">https://f2.quomodo.com/6654B631/uploads/286/FA_M_S_FABRIQUER%20UN%20BOUT.pdf</a></p> <p>Celui-ci devra par ailleurs prévoir un moyen d'alerte et de positionnement opérationnels (téléphone portable facilement accessible dans un sac étanche, et / ou balise satellitaire de type « SPOT » ...). Pagaie de secours démontable particulièrement recommandée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Au-delà de la bande des 300 mètres du rivage, ou de 2 miles nautiques d'un abri, équipements obligatoires propres à ces programmes de navigation en mer.</li> </ul> <p>Sources Internet : <a href="https://www.ffck.org/nos-sites/reglementation/prevention/#1456151205796-5e57d623-e211">https://www.ffck.org/nos-sites/reglementation/prevention/#1456151205796-5e57d623-e211</a></p>
	<i>Les élèves disposent-ils de procédures explicites ?</i>
<b>Procédures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérification du matériel pour tous.</li> <li>✓ Rappel des principes d'organisation et de fonctionnement du groupe en navigation. Notamment, la consigne « Rester à portée de voix des uns et des autres », devra être respectée.</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils de manœuvres de navigation et de sauvetage apprises et maîtrisées ?</i>
<b>Manipulations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exercices en eau profonde, de dessalage et de récupération de l'élève et du matériel, ainsi que vidage de l'embarcation et réembarquement.</li> </ul>
<b>Sens et intégration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ces exercices sont travaillés pour renforcer la sécurité globale du groupe et améliorer le contrôle de ses émotions.</li> <li>✓ Ils doivent être préalablement réalisés et réussis en conditions adaptées.</li> </ul>
<b>Contrôle et régulation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ À tout moment les élèves sont en mesure de s'arrêter et de se regrouper.</li> <li>✓ Communication orale privilégiée.</li> <li>✓ Utilisation du sifflet est à envisager par défaut.</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils d'une supervision globale qui intègre les contrôles des différents éléments de sécurité et la gestion du groupe ?</i>
<b>Supervision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre limité d'embarcations en référence aux préconisations fédérales.</li> <li>✓ Positionnement du professeur adapté au parcours ainsi qu'aux conditions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour conserver le contrôle visuel du groupe d'élèves.</li> <li>• Pour que sa voix porte suivant la direction du vent.</li> <li>• Pour parer à un danger potentiel (haut fond, digue...).</li> </ul> </li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils de modalités de gestion de crise anticipées ?</i>



Gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ L'enseignant dispose du matériel adapté au programme et aux conditions de navigation. Il est prêt et équipé à intervenir pour assister ou récupérer un élève en situation délicate selon les techniques auxquelles il s'est entraîné.</li><li>✓ Précisément en cas de dessalage, chacun sait ce qu'il a à faire. L'élève s'extrait calmement de son embarcation, la remet rapidement à l'endroit et veille à ne pas lâcher son matériel (bateau et pagaie), en attendant son sauvetage qui consiste à vider l'embarcation et à réembarquer suivant des techniques spécifiques en eau profonde.</li><li>✓ En cas de situation ultime, l'enseignement doit être en mesure de réaliser les gestes de premiers secours spécifiques à une noyade, notamment en insufflant avant d'effectuer le massage cardiaque, et en utilisant un défibrillateur s'il y en a un à proximité.</li></ul>
------------------	--



PROTOCOLE DE SECURITE en canoë-kayak en <b>EAU VIVE</b> : les INCONTOURNABLES dont disposent les élèves pour naviguer et apprendre en sécurité	
	<i>Les élèves disposent-ils d'un environnement de pratique sécurisé ?</i>
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informations météorologiques recueillies, essentiellement concernant le niveau d'eau, ainsi que les températures de l'eau et de l'air.</li> <li>✓ Site et itinéraire de pratique autorisés, connus et maîtrisés.</li> <li>✓ Classe de la rivière. D'une manière non exhaustive, la classe I correspond à un cours d'eau régulier, présentant des petits remous ainsi que des obstacles simples. La classe III correspond quant à elle, à une rivière comprenant des vagues hautes ainsi que de gros remous, des tourbillons et des rapides. Elle présente également des blocs de roche, des petites chutes, ainsi que divers obstacles visibles dans le courant...</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils d'embarcations ainsi que d'équipements de protection individuels adaptés ?</i>
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Matériel adapté au programme de navigation, à la morphologie ainsi qu'aux capacités des élèves.</li> <li>✓ Gilet de sauvetage et chaussures fermées qui tiennent au pied.</li> <li>✓ Réserves de flottabilité conformes, ou insubmersibilité et flottabilité à l'horizontale des embarcations.</li> <li>✓ Combinaison et tenue adaptées, impératives en eau froide.</li> <li>✓ Gilet de sauvetage spécifique suivant qu'il s'agisse d'embarcation éjectable (« Seat on top », « air boat », « hot dog », « raft »...) ou non éjectable.</li> <li>✓ Casque.</li> <li>✓ Jupette parfaitement adaptée au niveau de l'élève et aux embarcations à trou d'homme. L'ouverture de celle-ci doit être impérativement travaillée et vécue préalablement avec les élèves pour être maîtrisée en toutes circonstances.</li> <li>✓ Embarcation autorisant le droit à l'erreur pour les élèves, notamment en termes de stabilité et d'extraction de l'élève en cas de retournement.</li> <li>✓ Pour le professeur, embarcation disposant d'une stabilité et d'un volume de flottabilité suffisants, gilet de sauvetage type « moniteur » comportant notamment un dispositif de récupération ou de remorquage du matériel (longe largable avec mousqueton large), un couteau et un sifflet, ainsi qu'une corde de sécurité.</li> </ul> <p>Celui-ci devra par ailleurs prévoir un moyen d'alerte et de positionnement opérationnels (téléphone portable facilement accessible dans un sac étanche, et / ou balise satellitaire de type « SPOT » ...). Pagaie de secours démontable particulièrement recommandée.</p>
	<i>Les élèves disposent-ils de procédures explicites ?</i>
Procédures	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérification du matériel pour tous.</li> <li>✓ Rappel des principes d'organisation et de fonctionnement du groupe en navigation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Qui ouvre... ? Qui ferme... ? » ;</li> <li>• Ordre de passage à respecter ;</li> <li>• Espace entre chaque embarcation sur l'eau.</li> </ul> </li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils de manœuvres de navigation et de sauvetage apprises et maîtrisées ?</i>
Manipulations  Sens et intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exercices de dessalage, d'extraction, de récupération de l'élève et du matériel, remorquage, vidage de l'embarcation et réembarquement.</li> <li>✓ Ateliers portant sur, la « position de sécurité en cas de bain » : position dorsale, pointes de pieds vers le bas de la rivière pour éviter chocs et coincements, différentes méthodes pour regagner la berge à un endroit convenu et sécurisé (mouvements de bras, sans se redresser dans l'eau ou récupération de la corde).</li> <li>✓ Ces exercices sont travaillés pour renforcer la sécurité globale du groupe et améliorer le contrôle de ses émotions.</li> <li>✓ Ils doivent être préalablement réalisés et réussis en conditions adaptées.</li> </ul>
Contrôle et régulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Communication par gestes et utilisation du sifflet, codifiées, et préalablement arrêtées avec les élèves (signal de départ, stop, direction à prendre...).</li> </ul> <p>Sources Internet : <a href="https://f2.quomodo.com/6654B631/uploads/279/FA_EV_S_COMMUNIQUER%20SUR%20L%27EAU.pdf">https://f2.quomodo.com/6654B631/uploads/279/FA_EV_S_COMMUNIQUER%20SUR%20L%27EAU.pdf</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Communication orale très difficile voire impossible.</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils d'une supervision globale qui intègre les contrôles des différents éléments de sécurité et la gestion du groupe ?</i>
Supervision	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre limité d'embarcations en référence aux préconisations fédérales.</li> <li>✓ Positionnement du professeur ainsi que des élèves experts au sein du groupe, convenus et compris par tous préalablement à la navigation.</li> </ul>
	<i>Les élèves disposent-ils de modalités de gestion de crise anticipées ?</i>
Gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'enseignant dispose du matériel adapté au programme et aux conditions de navigation. Il est prêt et équipé à intervenir pour assister ou récupérer un élève en situation délicate selon les techniques auxquelles il s'est entraîné.</li> </ul>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Précisément en cas de dessalage, chacun sait ce qu'il a à faire. Les élèves s'arrêtent aux endroits sécurisés. Certains d'entre eux peuvent assister le professeur, uniquement s'ils ont été préalablement autorisés à le faire.</li><li>✓ L'élève qui nage connaît les attitudes sécuritaires. Notamment en eau vive, il se met en position de sécurité jusqu'à son retour sur la berge.</li><li>✓ Les élèves connaissent les signaux d'arrêt total de la navigation, de sortie de l'eau (élèves et matériel) dans le calme, s'ils y sont invités par le professeur.</li><li>✓ En cas de situation ultime, l'enseignement doit être en mesure de réaliser les gestes de premiers secours spécifiques à une noyade, notamment en insufflant avant d'effectuer le massage cardiaque, et en utilisant un défibrillateur s'il y en a un à proximité.</li></ul> |
|--|---|